

**Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Didace**

Procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil de la Municipalité de Saint-Didace, tenue à 19 h, le 10 juin 2024, en salle de conférence de la Maison de la Rivière Maskinongé située au 531, rue Principale, à Saint-Didace.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Yves Germain, maire
Madame Julie Maurice, conseillère au siège #1
Madame Jocelyne Bouchard, conseillère au siège #3
Madame Yolande Simard, conseillère au siège #4
Monsieur Jacques Martin, conseiller au siège #5
Monsieur Pierre Brunelle, conseiller au siège #6

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 00 sous la présidence du maire, Yves Germain et en présence de la directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Dufort, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Monsieur le maire, Yves Germain, annonce l'ouverture officielle de la séance.

Exposé de la réglementation

La greffière-trésorière présente les projets de règlement

Projet de règlement 405-2024, modifiant le règlement original numéro 60-1989-02, intitulé « *Règlement de zonage* », afin d'ajouter des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et de mettre à jour le cadre normatif en fonction des orientations gouvernementales relatives aux zones potentiellement exposées aux mouvements de terrain.

Après quoi, les citoyens présents sont invités à faire connaître leurs observations.

Les gens dans la salle sont intéressés par les dessins des nouvelles zones de glissement de terrain de risque faible. Nous redonnons aussi les explications et références des zones mauves de contingentement. _____

Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19 h 15.

Yves Germain
Maire

Chantale Dufort
Directrice générale